

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**COMMUNE DE CAMPENEAC**  
**Séance du 11 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet à vingt heures cinq, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 5 juillet 2024

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre – LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - WHITE Cécile – DRAGON Sandra – JUGEL Stéven - ALIX Mathilde - MOUNIER Benoit - MAHIEUX Jérémy - GRANDVALLET Chantal - PONGERARD Pascale - PICARD Laurence - DENIS Stéphane.

Absents excusés : GABARD Bruno ayant donné pouvoir à Pierre NOEL - MORIN DIEGO Isabelle ayant donné pouvoir à WHITE Cécile – DELERUE David ayant donné son pouvoir à JUGEL Stéven - DELOURME Jean-Pierre ayant donné pouvoir à PICARD Laurence.

Secrétaire de séance : Isabelle MORIN-DIEGO.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

**Délibération n°2024/060**

**Objet : Budget principal : Décision modificative n° 1.**

Monsieur SAVIGNE indique que la décision modificative votée pour le budget lotissement « Domaine des Genêts » impacte le budget principal. En effet, l'excédent des budgets annexes inscrit au compte 75821 du budget principal pour un montant de 105 446,87 € (BP 2024) va être diminué de 64 000 €. Pour assurer l'équilibre budgétaire, une décision modificative est nécessaire. Elle consiste à réduire le virement de section à section de 64 000 € et d'équilibrer alors la section d'investissement en réduisant les dépenses d'investissement. Il est proposé la Décision Modificative n° 1 suivante :

Budget principal (34100)					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
Chapitre 023		- 64 000	Chapitre 75	75821	- 64 000

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
Chapitre 21		- 64 000	Chapitre 021		- 64 000

Après en avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

- |                 |                  |                           |
|-----------------|------------------|---------------------------|
| - Présents : 15 | - Pour : 19      | - Majorité absolue : 10   |
| - Votants : 19  | - Contre : 0     | - Suffrages exprimés : 19 |
|                 | - Abstention : 0 |                           |

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** la décision modificative n°1 relative au budget principal telle que présentée ci-avant.
- **Autorise** Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette modification.

Pour copie conforme,

Madame Hania RENAUDIE,  
Maire.



Madame Chantal GRANDVALLET,  
Secrétaire de séance.